

L'Erythrée interdit les appareils de l'Onu, le Conseil de sécurité proteste

NEW YORK (Nations unies) - Le gouvernement érythréen a interdit mardi le survol de son territoire par les hélicoptères de la Mission des Nations unies en Ethiopie et Erythrée (Minuee), entraînant une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour condamner cette décision.

A l'issue de consultations qui n'étaient pas initialement prévues à son programme, le Conseil a adopté une déclaration dans laquelle il demande à Asmara de revenir sur cette décision, qui contrevient à la résolution 1312 du Conseil ayant créé la Minuee en 2000.

"Le Conseil de sécurité exprime sa grave préoccupation devant la décision du gouvernement de l'Erythrée d'interdire tous les vols d'hélicoptère de la Minuee dans son espace aérien, effective à partir du 5 octobre", a déclaré le président du Conseil pour le mois d'octobre, l'ambassadeur de Roumanie à l'Onu, Mihnea Motoc.

"Le Conseil appelle le gouvernement érythréen à revenir immédiatement sur sa décision et à fournir à la Minuee l'accès, l'assistance, le soutien et la protection nécessaires à l'accomplissement de ses tâches", a-t-il ajouté.

Le secrétaire général adjoint de l'Onu chargé des opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a indiqué à la presse que l'Onu avait reçu dans la matinée notification de cette décision érythréenne qui, a-t-il dit, a le potentiel "d'entraver gravement la capacité de la mission de faire son travail".

"Il était important que le Conseil réaffirme un principe fondamental des opérations de maintien de la paix qui est la liberté de mouvement", a-t-il ajouté, qualifiant la déclaration du Conseil de "forte et sans ambiguïté".

M. Guéhenno s'est refusé à dire si la décision érythréenne risquait de mener à une reprise des hostilités avec l'Ethiopie. "C'est difficile à dire, a-t-il dit, mais si nous ne sommes pas en mesure de nous déplacer effectivement avec nos hélicoptères, nous aurons beaucoup moins de visibilité sur ce qui se passe sur le terrain (...) ce n'est pas une bonne situation pour une mission de maintien de la paix".

La déclaration du Conseil appelle également les deux pays "à faire preuve d'un maximum de retenue et à s'abstenir de toute menace de recours à la force l'un contre l'autre".

Le Conseil souligne aussi "la nécessité d'une mise en oeuvre sans retard de la décision de la commission indépendante sur la frontière" entre les deux pays.

L'Ethiopie et l'Erythrée ont mené une guerre frontalière de 1998 à 2000, avant de signer un accord de paix à Alger en décembre 2000. Aux termes de cet accord, ils s'engageaient à respecter la décision "finale et obligatoire" de démarcation de la frontière qui serait prise par la commission indépendante.

La commission a publié un tracé mais jusqu'à ce jour, Addis Abeba le conteste et la tension est toujours vive entre les deux pays.

Dans sa déclaration, le Conseil "réaffirme qu'il est de la responsabilité principale des deux parties de mettre en oeuvre les accords d'Alger et la décision de la commission frontalière".